

En quelques mots : de-ci, de-là

1) La fortune des terroristes islamistes

Selon certains quotidiens de la semaine écoulée (1er/8 février 2007), le **ministère de l'Intérieur aurait décidé d'enquêter sérieusement sur l'origine des biens acquis par les terroristes islamistes durant les années rouges ayant abouti pour beaucoup d'entre eux à la Constitution de fortunes colossales.** Et c'est donc à la police qu'échoit la mission d'investigation et d'information sur cette question. Police, dont le directeur général, M. Ali Tounsi, a déclaré à la presse : **"En cas de preuves irréfutables, les repentis qui se seront enrichis sur le dos des Algériens seront poursuivis par la justice."** Je n'ai aucune raison légitime de mettre en doute la bonne foi du directeur général de la Sûreté nationale, sachant que durant les années infernales, **il ne se reposait pas à la maison, ou dans les Emirats arabes, mais se trouvait aux côtés des autres services de sécurité (ANP, gendarmerie) qui combattaient — combattent encore aujourd'hui — la barbarie terroriste.**

Cependant il est difficile, voire impossible de croire qu'une telle "traque" (terme d'un journaliste) **soit faisable et réalisable judiciairement et juridiquement.**

De quoi s'agit-il concrètement ? Les terroristes islamistes durant les années infernales **rackettaient** commerçants aisés, industriels et autres carrières libérales, **dépouillaient** leurs victimes lors de faux barrages ou de massacres collectifs de populations, de leurs bijoux, véhicules, argent et autres biens...

Non contents de récupérer leur "butin", ces criminels assassinaient leurs victimes à l'arme blanche ou par balles.

Ces terroristes islamistes fiers d'avoir été des émirs sanguinaires vivent pour beaucoup d'entre eux dans une grande opulence, **fruit de leurs activités criminelles.**

Une fortune qu'ils étalent au grand jour avec arrogance sous **l'œil scandalisé des citoyens contraints de subir la présence des criminels pardonnés par décret présidentiel mais également l'étalage de leurs biens mal acquis.**

"Mal acquis" est un euphémisme puisqu'il s'agit d'un **enrichissement provenant de crimes.**

Des preuves irréfutables ? a dit le DGSN, **il n'en manque pas.** L'une d'entre elles étant l'émergence de véritables empires financiers appartenant à des terroristes islamistes dont beaucoup de leurs voisins de quartier, de villages connaissaient la grande

paupreté, voire le dénuement absolu.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire le long reportage réalisé par **El Khabar Hawadith** (29 janvier/11 février 2007) sur les fortunes colossales acquises par les terroristes islamistes, leur permettant de mener eux et leurs enfants (dont beaucoup poursuivent leurs études en Europe !) un train de vie de milliardaires. Des milliards au goût nautabond tachés du sang des victimes assassinées et dépouillées de leurs biens. Une enquête journalistique à laquelle on ne peut demeurer insensible lorsqu'on y apprend que la famille d'un gendarme, **Abdelhamid Lekhal assassiné par les terroristes islamistes** et dont la veuve et les enfants (4) vivent — survivent ! — à l'intérieur de la mosquée "El Feth" à Bouharoun après avoir fui le terrorisme à Jijel en 1994. L'épouse est femme de ménage et a été expulsée manu militari par le propriétaire d'une petite pièce (en guise d'appartement) faute d'avoir pu régler les loyers. Quant aux deux garçons Adel et Imad, 14 et 6 ans ils ont abandonné l'étude en quête de petits "boulots" mal rémunérés. Pis encore : l'enseignant du Coran de la mosquée serait sur le point de s'approprier la pièce occupée par cette famille pour la joindre à celle qu'il possède déjà au titre de logement d'astreinte.

Cela s'appelle la **réconciliation nationale** : d'un côté les tueurs pardonnés, blanchis, milliardaires.

De l'autre, l'épouse et les enfants d'un républicain, **gendarme de surcroît, abandonnés de tous. C'est tout bonnement scandaleux !**

Et précisément au nom de cette monstruosité appelée réconciliation nationale comment l'institution judiciaire pourrait-elle poursuivre des terroristes islamistes pour biens mal acquis alors même qu'un texte de loi les fait **bénéficier de l'extinction des poursuites** pour tous les crimes qu'ils ont commis, cela aurait été possible si l'on avait entendu les juger pour crimes qualifiés : "Actes terroristes" par le code pénal (articles 87 bis, 87 bis 1 et suite). **Dans ce cas, et seulement dans ce cas,** le fruit de leurs activités criminelles aurait pu en effet être qualifié de crime et sanctionné. Comment dès lors nous faire croire que le racket, les vols qualifiés seront punissables alors que leurs auteurs **commanditaires et complices ont été amnistiés, totalement blanchis ?** Le premier magistrat du pays ne peut à la fois nous imposer de côtoyer des terroristes islamistes amnistiés et nous faire avaler la couleuvre qu'il aurait décidé (via le ministè-

re de l'Intérieur) d'enquêter sur l'origine de leurs fortunes tapageuses.

Ce sont les effets de sa réconciliation nationale. Ce ne sont pas les seuls. Il y a **la haine avec un H** qu'engendre cette terrible loi qui reconnaît au **bourreau tous les droits** et aux ayants droit des victimes deux devoirs : **se taire et avaler des couleuvres de plus en plus grosses.** Cette haine dont l'initiateur de la réconciliation sera l'unique responsable face à l'Histoire mais surtout face à Dieu.

2) L'Algérie et la campagne présidentielle en France

Certaines voix en France n'ont peut-être même pas attendu que l'avion où se trouvait Jack Lang ait atterri à Orly pour faire entendre la semaine écoulée, leurs vieilles rancœurs, leurs rengaines maintes fois entendues, contre l'Algérie, son Etat et son peuple. **C'était attendu et sans surprises.**

Par contre, lorsque la candidate du Parti socialiste, Mme Ségolène Royal, à l'élection présidentielle, affirme (via Jack Lang) vouloir renouer des liens solides et forts avec notre pays et exprime sa volonté et sa disponibilité lorsqu'elle sera élue de reconnaître les crimes commis par la colonisation française, il y a lieu de s'arrêter pour décrypter ce message.

En premier lieu il s'agit de promesses électoralistes et en politique il y a bien un adage qui dit : **"Promettre n'est pas faire"**. Pour autant, Ségolène Royal, il est vrai, a voté contre la loi "sur la colonisation et ses bienfaits" et elle appartient à la génération (53 ans) qui a le droit de dire qu'elle n'a pas de responsabilité dans ce passé douloureux de 132 ans imposé à l'Algérie.

Mais Ségolène Royal est issue du Parti socialiste.

Un parti qui a eu de nombreux militants aux côtés du FLN, mais qui a eu également François Mitterrand, ministre de l'Intérieur en pleine guerre de Libération (1954-1957), partisan de l'Algérie française et dont Jacques Attali un de ses plus proches collaborateurs dit : "J'avais choisi mon camp. Etre antigauilliste était affaire de choix après la désastreuse façon dont avait été gérée la fin de la guerre d'Algérie, pays de mon enfance désormais interdit" (C'était François Mitterrand, Fayard page 14).

Le Parti socialiste c'est également Guy Mollet...

Le Parti social ce sont les propos fort désobligeants de feu le président François Mitterrand après l'arrêt du processus électoral en décembre 1991.

C'est l'impossibilité pour ceux et celles qui tentaient vainement de convaincre les Bernard Kouchner, Laurent

Fabius, Pierre Mauroy, Henri Emmanuelli, Gérard Fouhs, François Hollande qu'on ne discute pas avec des égoïstes de nourrissons.

Cette blessure qu'ils nous ont infligée au moment où nous avions besoin de leur solidarité (verbale) nous sommes nombreux à ne pas l'avoir oubliée.

Et je ne me souviens pas avoir entendu la voix de Ségolène Royal dénoncer et condamner comme l'ont fait Mesdames les ministres Simone Veil, Françoise Hostalter (UMP) les assassinats et viols des femmes algériennes. Et ce n'est pas sans raison fondée pour tous ceux qui ont vécu les événements douloureux que le PS était absent du congrès du RCD le 8 février.

La plaie du "qui tue qui" **"celle de la violence des deux côtés"** portent la bannière de l'Internationale socialiste. Alors au discours tout à fait sympathique de Ségolène Royal aux accents électoralistes, je préfère et de très loin le discours tranchant fondé sur la vérité et la franchise de M. Nicholas Sarkozy.

Avec la droite, il n'y a jamais eu de surprises de part et d'autre il n'y a jamais eu de surenchères. La preuve : lors de sa visite à Alger à la différence de Ségolène Royal (via Jack Lang), M. Nicholas Sarkozy n'a pas fait dans la mesure encore moins dans la "bravitude". Sans doute, certains compatriotes seront-ils choqués de me voir "préférer" Nicholas Sarkozy à Ségolène Royal, mais avec le Parti socialiste **"les comptes sont insolubles"** pour paraphraser mon ami, chroniqueur du Soir d'Algérie, Hakim Laâlam.

Avec la droite, avec l'UMP, les choses sont claires, voire limpides : sur cette base de partenariat ne souffrirait d'aucune démagogie.

3) Le pouvoir et le système

Récemment, le secrétaire général du CDDR, M. Abdelhak Bererhi a dû répondre à une question du journaliste qui l'interviewait sur l'incompatibilité qui pouvait exister entre son appartenance au camp des démocrates et le fait d'avoir été dans les sphères du pouvoir (El Watan 6 février 2007).

Que le journaliste ait eu à interroger M. A. Bererhi sur ce point est en soi une excellente chose et permet de dire que lorsqu'on est enfermé dans notre pays par les démocrates eux-mêmes dans une étiquette politique, l'on a plus le droit d'en sortir. C'est ainsi qu'assumer des missions ministérielles c'est

être un homme, une femme du pouvoir.

Etre du pouvoir c'est avoir du pouvoir, c'est exercer ce pouvoir ou ces pouvoirs pour changer le cours des événements, le cours de l'Histoire.

Etre du pouvoir c'est être au pouvoir. Or, qui donc décide de ceux qui seront au pouvoir et exerceront réellement ce pouvoir ? Un ministre ? **Certainement pas.** Pour quelles raisons un ministre n'aurait-il pas le droit de croire aux valeurs universelles de la démocratie ? Ministre dans notre pays signifie-t-il facho, nazi, extrémiste ?

Représentant du CDDR, Abdelhak Bererhi avec feu Si Salah Boubndider et le respectable commandant Azzeddine, **ont démissionné en 2001 du Conseil de la Nation** en signe de protestation aux nouvelles dispositions du code pénal aggravant les peines d'emprisonnement et d'amende contre les journalistes. Ceux qui se souviennent n'ont pas pu oublier l'image des trois démocrates qui s'étaient enchaînés aux côtés des gens de la presse face au Sénat dans la rue, au moment où d'autres levaient docilement leur main pour exprimer leur oui coutumier. (Afin que les choses soient très claires, j'avais quitté le Sénat avant ces faits par tirage au sort donc avant mes trois collègues et amis).

Ce sont encore ces trois hommes dont "l'homme du pouvoir" Abdelhak Bererhi qui ont réclamé les premiers une commission d'enquête suite aux événements de Kabylie.

Ce sont également eux avec six autres "frondeurs et deux frondeuses" (11 en tout) qui avons dénoncé les méthodes dictatoriales et autoritaristes de l'ex-président du Sénat, M. Bachir Boumaza. Tout ceci pour dire que l'inquisition consistant à placer au banc des accusés un ex-ministre sans espoir de réhabilitation est aussi ridicule que de dire que les étudiants ayant participé aux campagnes de volontariat en faveur de la révolution agraire en 1971 étaient des gens du pouvoir.

C'est aussi ridicule que de dire que le Dr Saïd Sadi est un homme du pouvoir parce que épisodiquement il a tenté une expérience et non une renonciation à ses idéaux républicains en faisant participer son parti à un gouvernement.

Avant-hier 8 février, il m'a fait l'amitié de m'inviter à l'ouverture du 3e congrès du RCD et j'ai eu le plaisir — mais je n'en attendais pas moins — d'entendre un homme dresser un constat sans complaisance, sans concessions à l'égard du pouvoir.

Le ton était serein, pondéré, les idéaux et les

Par Leïla Aslaoui



convictions du RCD sans changement.

Tellement inchangés que Abdelaziz Belkhadem invité pour sa casquette de partisan, n'a pu s'empêcher de dire au Dr Sadi : "Félicitations, mais votre constat était excessif." (J'étais assise au second rang donc j'ai entendu ces propos). On croit rêver ou halluciner ! **Abdelaziz Belkhadem qui aurait dû savoir que le rendez-vous du 8 février était celui des républicains et des seuls républicains** ne s'attendait tout de même pas à ce que le Dr Saïd Sadi le cresse dans le sens du poil ! Si tel est le cas alors, il s'est trompé de congrès, de parti d'homme (Saïd Sadi) et d'invités tous républicains.

En tout état de cause, après son départ l'air était franchement plus respirable. Ouf et bon vent !

Un autre exemple : lorsque beaucoup d'entre nous avaient soutenu la candidature de M. le président Liamine Zeroual en 1995, des voix de "démocrates" se sont élevées pour dire encore et encore : femmes et hommes du pouvoir ! **Honnis, pestiférés, infréquentables.**

Lorsqu'il a démissionné, ces mêmes voix se sont lamentées et ont regretté M. Zeroual après son départ. Il faut savoir ?

Tout ceci pour dire qu'il n'y a pas d'un côté, de super-démocrates, et de l'autre, des personnes qui doivent tout le temps prouver qu'ils le sont. **Nul ne détient le monopole de la démocratie. Un ministre n'est pas du pouvoir parce qu'il fut ou qu'il est ministre.**

Un ministre est un homme (une femme) qui a des convictions, des idéaux en lesquels il croit et qu'il défend.

Le seul ministre méprisable est celui (ou celle) qui fait de ses missions un tremplin pour changer d'opinions, de convictions, voire de peau. **Oui, celui-ci est du pouvoir au pouvoir et appartient au système.**

Que ceux de grâce, prompts à se montrer ingrats et à étiqueter celui-ci ou celle-là "homme" "femme" du pouvoir commencent par nous dire ce que eux ont donné et fait pour notre pays.

L. A.